

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlement numéro VM-89-233

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 2 octobre 2025 le règlement suivant :

- le Règlement numéro VM-89-233 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'apporter diverses modification;

Que le règlement numéro VM-89-233 est entré en vigueur le 8 octobre 2025.

Que toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce huitième (8^e) jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-cinq.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate